

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2023-11/73C

---

## Objet : APUREMENT DE L'ETAT DE L'ACTIF.

---

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

|  |    |        |              |    |
|--|----|--------|--------------|----|
| Nombre de membres afférents au Conseil : | 37 |        | Pour :       | 33 |
| En exercice :                            | 37 | Vote : | Contre :     | 0  |
| Présents :                               | 26 |        | Abstention : | 0  |

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO  
Christophe MANAS donne pouvoir à Valérie LISSARRE  
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA  
Nathalie PINEAU donne pouvoir à Thierry DEL POSO  
Pierre ROSSIGNOL donne pouvoir à Manon SABARDEIL  
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER  
Sylvie TORRES donne pouvoir à Colette ROIG

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance** : Thierry LOPEZ

**Date de convocation :** 22 novembre 2023

---

Le Président expose à l'Assemblée,

La commune de Saleilles a quitté la Communauté de communes Sud Roussillon le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour rejoindre la Communauté d'agglomération de Perpignan-Méditerranée.

Un travail spécifique de transferts d'actifs avait déjà été réalisé mais certaines immobilisations apparaissent encore dans l'inventaire de Sud Roussillon.

Ces biens n'ont aujourd'hui plus de réalité et il convient donc de les apurer de l'état de l'actif.

Voici les lignes d'inventaire concernées :

- 2111 N°130 : Terrain RABAT : 18 859,32 €
- 2111 N° 30 : Terrain Saleilles : 91 469,41 €
- 2111 N°54 : Réserves foncières : 63 632,22 €
- 2111 N°81 : Terrain Techno group : 61 708,95 €
- 21318 N°213 : Marché paysan : 8 853,82 €
- 21318 N° 253 : Travaux : 711,08 €

2151 N° 133 : Voirie ZAC Réart Saleilles : 31 307,54 €

21751 N° 241 : Voirie Saleilles : 1 €

248 N° 100 : Plan Topo : 956,04 €

248 N° 162 : Marché Paysan : 694,97 €

248 N° 178 : Marché Paysan : 18 867,52 €

248 N° 191 : Marché Paysan : 317 052,22 €

Le comptable devra créditer les comptes « 2111 » pour 235 669.90 €, « 21318 » pour 9 564.90 €, le « 2151 » pour 31 307.54 € et le « 248 » pour 337 570.75 € et débiter le compte 1021.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

Entendu l'exposé du Président,

↳ **ACCEPTE** l'apurement de l'état de l'actif ;

↳ **AUTORISE** le comptable à créditer les comptes « 2111 » pour 235 669.90 €, « 21318 » pour 9 564.90 €, le « 2151 » pour 31 307.54 € et le « 248 » pour 337 570.75 € et débiter le compte 1021.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
**Le Président**

